



CI/INF/2005/03  
Paris, novembre 2005  
Original anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

**Programme « Mémoire du monde »**

**Septième réunion du Comité consultatif international  
du Programme Mémoire du monde**

**Lijiang, République populaire de Chine, 13-16 juin 2005**

**RAPPORT FINAL**

Division de la société de l'information

(CI-2005/WS/8)

## TABLE DES MATIÈRES

### Introduction

1. Manifestations ayant précédé la réunion
2. Séance d'ouverture
3. Élection du Bureau
4. Rapports des membres du Comité exerçant les fonctions de président de sous-comités ou de comités régionaux
5. Rapport d'étape pour le Programme
6. Registre de la Mémoire du monde
7. Attribution du label Mémoire du monde à des projets et mobilisation de ressources extrabudgétaires
8. Structure du Programme
9. Préserver notre patrimoine numérique : bilan
10. Prix UNESCO/Jikji Mémoire du monde : évaluation des candidatures présélectionnées
11. Divers
12. Adoption du rapport
13. Clôture de la réunion

ANNEXE A Ordre du jour

ANNEXE B Liste des participants

ANNEXE C Comité régional « Mémoire du monde »  
pour l'Asie et le Pacifique (MoWCAP)

ANNEXE D Le programme « Mémoire du monde »  
en Amérique latine et dans les Caraïbes

ANNEXE E Critères de sélection applicables aux documents spéciaux

ANNEXE F Propositions dont l'inscription sur le Registre international  
de la Mémoire du monde est recommandée au Directeur général

ANNEXE G Propositions dont l'inscription sur le Registre international  
de la Mémoire du monde n'est pas recommandée

## **INTRODUCTION**

La septième réunion du Comité consultatif international du Programme Mémoire du monde s'est tenue du 13 au 16 juin 2005 à Lijiang, en République populaire de Chine, accueillie par l'Administration des archives d'État chinoises sous les auspices de la Commission nationale de la République populaire de Chine pour l'UNESCO. L'ordre du jour de cette réunion figure en annexe A et la liste des participants en annexe B du présent rapport.

### **1. MANIFESTATIONS AYANT PRÉCÉDÉ LA RÉUNION**

Les membres du Bureau sortant présents à Lijiang se sont réunis avant le commencement de la réunion du CCI pour faire le bilan du travail réalisé jusqu'à présent par celui-ci.

Une séance d'information a été organisée pour les nouveaux membres du CCI auxquels MM. Dietrich Schüller, Abdelaziz Abid et Ray Edmondson se sont adressés au sujet des Objectifs du Programme Mémoire du monde. Ils ont également évoqué la procédure de proposition d'inscription du patrimoine documentaire au Registre de la *Mémoire du monde*.

M. Abid a ensuite donné un résumé des projets en cours sous l'égide du Programme Mémoire du monde et M. Edmondson a exposé les dimensions régionales du Programme.

Le séminaire prévu dans l'après-midi sur la préservation des manuscrits de la littérature Dongba des Naxi, inscrits au Registre de la *Mémoire du monde*, a dû être annulé en raison d'une panne d'électricité.

### **2. SÉANCE D'OUVERTURE**

La septième réunion du Comité consultatif international du Programme Mémoire du monde de l'UNESCO, qui s'est tenue à Lijiang, en République populaire de Chine, a été ouverte par les allocutions de bienvenue du maire de Lijiang et du représentant de la Commission nationale de la République populaire de Chine pour l'UNESCO. M. Abdelaziz Abid a, au nom du Directeur général de l'UNESCO, répondu à ces personnalités et souhaité la bienvenue à tous les délégués à la réunion.

### **3. ÉLECTION DU BUREAU**

M. Guy Petherbridge a présenté pour le Bureau les candidatures ci-après de membres du CCI :

- Présidente : Mme Deanna Marcum
- Vice-présidents : Mmes Alissandra Cummins et Mandy Gilder, et M. Rainer Hubert
- Rapporteuse : Mme Roslyn Russell.

En l'absence d'autres propositions, ces personnes ont été déclarées élues au Bureau. Mme Marcum a pris la présidence de la réunion.

M. Abid a rendu hommage au travail de la présidente précédente, Mme Ekaterina Genieva, qui n'a pu être présente pour assurer elle-même la passation des pouvoirs.

#### **4. RAPPORTS DES MEMBRES DU COMITÉ EXERÇANT LES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DE SOUS-COMITÉS OU DE COMITÉS RÉGIONAUX**

##### *a. Rapport des sous-comités*

M. Dietrich Schüller a rendu compte du travail du Sous-Comité de la technologie (SCoT). Le SCoT a élaboré plusieurs rapports et publications, notamment une brochure sur la préservation des CD et DVD enregistrables contenant également des directives pour leur utilisation. Le SCoT a également décidé de réviser le document *Préserver notre patrimoine documentaire*. M. Schüller a en outre soulevé la question du coût de la conservation numérique et a suggéré de rechercher des moyens de rendre moins onéreuse l'acquisition des logiciels.

M. Wojciech Falkowski a présenté le rapport du Sous-Comité du Registre et a invité les membres à se référer à l'annexe C du rapport qui a été distribué sur les deux réunions organisées pour l'examen biennal des propositions d'inscription au Registre international (également disponible sur le site de l'UNESCO). Il a salué les méthodes employées par le Comité pour évaluer les propositions ainsi que le recours fructueux à des experts extérieurs pour qu'ils apportent une aide dans le processus d'évaluation. Le Sous-Comité du Registre (SCR) s'est réuni deux fois pour examiner les propositions. Des recommandations provisoires ont été faites lors de la première réunion, dont les résultats ont été envoyés aux auteurs des propositions afin de recueillir leurs commentaires. La deuxième réunion du SCR a étudié ces commentaires et réévalué les propositions en vue d'établir la liste de recommandations soumise au CCI pour approbation.

Le SCR a reçu 56 propositions d'inscription au Registre international, dont trois étaient incomplètes. Bien que les informations nécessaires pour compléter ces propositions aient été demandées, elles n'ont pas été reçues. Ces trois propositions n'ont donc pas été examinées par le SCR. Sur les 53 propositions restantes, le SCR a recommandé d'en inscrire 29 (dont 10 émanent de pays faisant une proposition pour la première fois). Treize autres propositions ont fait l'objet d'une recommandation conditionnelle soumise à l'examen du CCI. Dix autres propositions n'ont pas donné lieu à une recommandation pour inscription à la présente session.

M. Abid a rendu hommage à l'IFLA, au CIA et à d'autres organismes ayant participé à l'évaluation des très nombreuses propositions d'inscription reçues.

M. Jon Bing a présenté le rapport du Sous-Comité de la commercialisation et a signalé qu'il avait été presque inactif depuis la dernière réunion. M. Abid a fait état de plusieurs initiatives de commercialisation impliquant un partenariat entre Microsoft et l'UNESCO ; il a également évoqué une couverture télévisée au Japon et en France qui pourrait faire connaître le Programme. M. Bing assurera en outre la présidence d'une table ronde à la Conférence de l'IFLA qui se tiendra à Oslo plus tard dans l'année.

##### *b. Rapports des comités régionaux*

Le rapport du Comité régional pour l'Asie et le Pacifique (MOWCAP) (voir annexe C) a été présenté par M. Ray Edmondson et celui du Comité régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CRALC) par Mme Margarita Vannini (voir annexe D pour consulter un résumé du rapport et le site du Comité régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur <http://infolac.ucol.mx/mow/> pour son texte intégral).

M. Ralph Regenvanu a présenté un compte rendu pour la sous-région Îles du Pacifique :

La région des îles du Pacifique comprend 20 États et territoires, et c'est probablement la plus diverse au monde sur le plan culturel. La Mélanésie compte à elle seule un cinquième des

langues de la planète. Le Programme Mémoire du monde n'y est cependant pas présent - ni projets, ni comités nationaux. Les traditions nationales sont surtout orales, et l'on ne recense que peu de traditions écrites, si bien que la région est sous-représentée. C'est également la dernière à avoir été décolonisée, elle est très pauvre, ses niveaux de développement sont faibles, et il lui manque les capacités d'institutions pour préserver son patrimoine documentaire. On observe cependant qu'un certain nombre d'activités sont organisées par les musées et les archives, notamment les archives territoriales de Nouvelle-Calédonie, de Palaos, et de Vanuatu, le Musée et les archives des Fidji, la Bibliothèque et les Archives nationales de Nouvelle-Zélande, les Archives néo-zélandaises du film, la Bibliothèque nationale australienne et la National Film and Sound Archive, ainsi que les organismes tels que la SEAPAAVA et la PIMA.

Le coût du voyage pose un problème. Il en va de même de l'alimentation électrique dont dépend la numérisation pour assurer la durabilité des formats. Il sera en outre difficile de continuer à consulter les supports documentaires aux formats actuels. Contacter l'OMPI afin d'obtenir une dispense des obligations de droit d'auteur pour les technologies véritablement utiles pourrait constituer une solution.

Le patrimoine immatériel fait notre force - lorsqu'une trace en est conservée, il devient patrimoine documentaire. Il est nécessaire de mettre au point une approche différente dans le Pacifique.

M. Ray Edmondson a indiqué que des représentants des Fidji et de Vanuatu ont participé à un atelier à Manille en janvier 2004. Au programme de cet atelier, entre autres, figurait la procédure de préparation des propositions d'inscription au Registre. Les dépenses que représentent les activités dans le Pacifique sont colossales - le coût du voyage a souvent pour corollaire que les habitants de la région sont souvent exclus de la liste de participants lors des différentes manifestations ; le Pacifique est ainsi défavorisé.

Mme Rosa-Maria Zamora, du Mexique, a présenté une analyse intéressante du Programme Mémoire du monde en ce qui concerne l'Amérique latine et les Caraïbes, et il lui a semblé qu'un déséquilibre existait entre les différentes régions du monde pour les inscriptions au Registre.

## **5. RAPPORT D'ÉTAPE POUR LE PROGRAMME**

M. Abdelaziz Abid a présenté un rapport sur l'avancement du Programme. Il a par ailleurs énuméré les différentes actions qui seront menées avant la prochaine réunion.

Il a souligné que le Programme prend de l'ampleur et devient plus populaire. Toutefois, s'il est vrai que l'UNESCO devrait dégager davantage de ressources pour répondre à cette demande croissante, sa situation financière ne s'améliore pas et le budget ne sera pas accru au cours de l'exercice biennal à venir. Son financement est d'un demi-million de dollars pour deux ans.

Il faut trouver des ressources supplémentaires sous forme de fonds extrabudgétaires reposant sur des initiatives spécifiques en matière de programme.

Il faut s'employer davantage à accroître la notoriété du Programme Mémoire du monde pour mobiliser plus de soutien. Les comités régionaux et nationaux sont le principal atout du Programme ; or, leurs effectifs sont très insuffisants.

M. Abid a également souligné que l'inscription sur le Registre de la Mémoire du monde n'a pas d'incidence financière ou juridique pour l'UNESCO. Il s'agit d'appeler l'attention sur le patrimoine documentaire.

Le Comité a ensuite examiné un document élaboré par MM. Ray Edmondson, Dietrich Schüller et George Boston - « Programme Mémoire du monde - Débat sur son avenir » - (disponible sur les pages du site de l'UNESCO consacrées à la réunion du CCI). Les trois auteurs ont présenté leur document, puis tous les participants ont débattu de différents grands thèmes :

- L'intérêt pour le Programme Mémoire du monde d'acquiescer le statut de convention de l'UNESCO et la façon d'y parvenir.
- La relation entre le Registre international de la *Mémoire du monde* et l'objectif fondamental du Programme lui-même - préserver le patrimoine documentaire et offrir un plus large accès à celui-ci - ainsi qu'avec d'autres éléments du Programme.
- Le rôle et les intérêts des parties prenantes - en particulier des ONG telles que le CIA, l'IFLA et le CCAAA - notamment dans la mise en œuvre du Programme et l'inscription au Registre.

Sur toutes ces questions, l'importance attachée à chacune d'elles par les participants différait notablement.

La deuxième partie du document de discussion comprenait des suggestions pour améliorer la structure du Programme. Le Bureau est convenu d'examiner les idées développées dans ce document en dehors du cadre de la réunion et d'en établir un résumé pour permettre au CCI au complet d'en débattre ultérieurement au cours de la réunion.

Les participants ont examiné la proposition du Directeur général de l'UNESCO visant à permettre à chaque pays de ne soumettre qu'une proposition d'inscription par cycle, plus une proposition conjointe avec un autre pays. La réunion s'est accordée sur le fait qu'il fallait d'abord laisser le Programme Mémoire du monde prendre de l'ampleur avant de placer une telle contrainte sur les possibilités d'inscription au Registre.

### **Recommandation**

*Que le quota actuel de deux propositions individuelles par pays et par cycle biennal soit maintenu, sans restriction sur le nombre de propositions conjointes dans le cas de collections partagées entre plusieurs propriétaires ou conservateurs.*

## **6. REGISTRE DE LA MÉMOIRE DU MONDE**

### *a. Critères de sélection*

Les critères applicables à l'évaluation du patrimoine documentaire pour inscription au Registre de la *Mémoire du monde* ont donné lieu à de larges discussions, et la légitimité du choix de documents individuels ou de fonds documentaires pour l'inscription au Registre a suscité un débat nourri. M. Joan van Albada, du Conseil international des archives, s'est exprimé fortement en faveur d'un document du CIA inclus dans la documentation de la réunion (et disponible sur les pages du site de l'UNESCO qui lui sont consacrées).

Le Comité a également examiné un document de MM. George Boston et Ray Edmondson sur les *Critères de sélection des documents spéciaux* (annexe E) rédigé pour la réunion. Le CCI l'a accepté comme document de travail en vue d'un examen ultérieur.

*b. Évaluation des propositions d'inscription au Registre de la Mémoire du monde*

Le CCI a étudié les propositions d'inscription ainsi que l'évaluation faite pour chacune par le Sous-Comité du Registre (SCR). Chaque proposition a été présentée à la réunion par un membre du SCR et le CCI a examiné si la proposition correspondait aux critères d'inscription.

Dans la majorité des cas, les recommandations du SCR ont été acceptées sans difficulté. Quelques propositions, en revanche, ont suscité d'importants débats pour déterminer si elles correspondaient aux critères avant que le CCI ne décide de recommander leur inscription.

Ces propositions étaient les suivantes :

- Chine - Listes d'or des examens impériaux sous la dynastie des Qing
- Égypte - Les actes des sultans et des princes
- États-Unis d'Amérique, avec le soutien de l'Allemagne - *Universalis cosmographia secundum Ptholomaei traditionem et Americi Vespuicii aliorumque Lustrationes*
- Kazakhstan - Le mouvement antinucléaire international Nevada-Semipalatinsk
- Suède - Collection Emmanuel Swedenborg.

Dans le cas de la proposition d'inscription de la Collection C.L.R. James (Trinité-et-Tobago), estimant qu'il s'agissait là d'un élément essentiel de sa vie intellectuelle et culturelle, le Comité a décidé de rejeter la recommandation du SCR selon laquelle la bibliothèque personnelle de C.L.R. James ne devait pas être inscrite au Registre.

En ce qui concerne l'inscription du film de 1916 *La Bataille de la Somme*, Mme Rosa-Maria Zamora a expliqué que ce n'était pas le premier documentaire sur la guerre, puisque le film « *Memories of Mexico* », consacré à la révolution mexicaine, lui est antérieur. Le CCI a cependant recommandé l'inscription de *La Bataille de la Somme* en raison de son influence mondiale ainsi que de son contenu historique.

On trouvera la liste des 29 propositions retenues en annexe F au présent rapport.

### **Propositions non retenues**

Vingt-quatre propositions d'inscriptions n'ont pas été approuvées par le CCI. La majorité d'entre elles n'avaient pas fait l'objet d'une recommandation du SCR.

On notera cependant quelques exceptions - notamment la proposition d'inscription du film *Le Magicien d'Oz*. Ce film avait été recommandé pour inscription par le SCR, mais a provoqué un débat animé au sein du CCI pour déterminer s'il fallait ou non le recommander. La décision a été soumise au vote du CCI qui a rejeté la proposition à la majorité d'une voix.

Dans nombre de cas, le CCI a adopté les recommandations du SCR relatives à des propositions spécifiques ; sinon, les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été retenues sont données dans la recommandation. Lorsque cette dernière suggère que l'on envisage l'inscription du

patrimoine documentaire en question dans un Registre national ou régional, le SCR et le CCI estiment que c'est au Comité national ou régional concerné qu'il appartient de prendre une décision.

Il a été rappelé aux auteurs des propositions n'ayant pas été retenues que ces propositions pouvaient être soumises une nouvelle fois, accompagnées de plus amples informations permettant de justifier l'inscription des collections au Registre international.

On trouvera ci-joint, en annexe G au présent rapport, la liste des 24 propositions non retenues.

## **7. ATTRIBUTION DU LABEL MÉMOIRE DU MONDE À DES PROJETS ET MOBILISATION DE RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES**

M. Abdelaziz Abid a rendu compte des huit projets suivants, pour lesquels le soutien de *Mémoire du monde* avait été sollicité :

- Amérique latine et Caraïbes - Enregistrement du patrimoine documentaire de l'Amérique latine et des Caraïbes
- Argentine - Meilleure préservation des documents vice-royaux des Archives générales de la nation, Buenos Aires, Argentine et meilleur accès à ces documents (Phase I)
- Argentine - Préservation du fonds colonial des Archives générales de la nation
- Asie du Sud - Manuscrits sur feuilles de palmier - Programme régional pour préserver et numériser le savoir traditionnel de l'Asie qui subsiste dans les manuscrits sur feuilles de palmier, en commençant par le corpus en tamoul (Inde du Sud)
- États arabes - Recherche et consultation d'anciens manuscrits arabes numérisés (Rouzana)
- Éthiopie - Manuscrits éthiopiens et leurs commentaires oraux : une tradition ancienne aux frontières de l'ère virtuelle
- Inde - Projet de publication de manuscrits sivaïtes
- Macédoine - Numérisation du « Patrimoine culturel » - conception du projet présenté par la Commission nationale pour l'UNESCO de la République de Macédoine.

M. Dietrich Schüller a annoncé que le SCoT avait examiné les aspects techniques des huit projets proposés et a fait part des observations du SCoT sur chaque proposition.

Mme Margarita Vannini a mentionné certaines préoccupations quant au déroulement des projets de l'UNESCO *Mémoire du monde* en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le Comité régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes avait examiné la plupart des propositions présentées par la région et travaillé en collaboration avec leurs auteurs pour améliorer la proposition d'inscription au Registre international. Le Comité régional craint que ses positions n'aient pas été prises en compte par le Sous-Comité du Registre lors de ses délibérations. En outre, des propositions qui n'avaient pas été étudiées par le Comité régional ont été acceptées et examinées par le SCR.

Il en va de même pour les projets proposés pour l'utilisation du logo *Mémoire du monde*. Certaines propositions ont été soumises au Secrétariat via le Comité régional, d'autres non. Les observations du Sous-Comité de la technologie sur les projets présentés au Comité régional n'ont



été envoyées qu'aux auteurs de la proposition initiale. Le Comité régional n'en a pas eu connaissance et s'est donc trouvé dans l'incapacité d'aider les auteurs des propositions à faire le meilleur usage des conseils du SCoT. Des inquiétudes ont également été exprimées à propos du fait que la priorité pour accéder aux fonds disponibles n'était pas accordée aux projets figurant déjà sur la liste établie pour financement. La liste de projets approuvés pour financement ne devrait pas être allongée alors que des projets acceptés antérieurement attendent une aide.

Les membres du CCI sont convenus qu'une évaluation par le Comité régional était dans l'intérêt des propositions, mais ont insisté sur le fait que l'un des principes fondateurs du Programme est que des propositions peuvent être soumises au Secrétariat d'où qu'elles proviennent - source privée ou publique, officielle ou non. Les propositions n'ont pas à être approuvées par des organismes publics ou des comités nationaux ou régionaux. Ce principe vise à prévenir une éventuelle censure des propositions. Le Secrétariat a cependant été prié d'informer le Comité régional de toute proposition provenant de la zone qu'il couvre et qui n'est pas passée par lui.

M. Abid a déclaré que le fait que le Comité régional n'était pas informé des observations du SCoT sur les propositions de projet a été noté et qu'on fera en sorte que cela ne se reproduise pas. Il a ajouté que le financement des projets est toujours difficile dans la mesure où les demandes excèdent largement les fonds disponibles. Le choix des projets appelés à bénéficier d'une aide lorsqu'un montant est dégagé est souvent fait de façon pragmatique. C'est au projet dont la demande de financement correspond le mieux à la somme disponible que la préférence sera donnée. Cela permet, lorsque c'est possible, de financer entièrement des projets plutôt que par tranches.

M. Abid a indiqué qu'il serait plus approprié que le petit projet du Chili soit pris en charge dans le cadre du Programme de participation de l'UNESCO. Un nouveau projet relatif à la préservation des manuscrits Dongba des Naxi a été présenté par la Chine.

### ***Recommandation***

*Le Comité a approuvé cinq projets sur huit (les deux de l'Argentine, et ceux de l'Asie du Sud, de l'Éthiopie et de l'Inde) mais n'a pas adopté ceux qui ont été présentés par l'Amérique latine, les États arabes/la France et la Macédoine.*

## **8. STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Présidente, Mme Deanna Marcum, a présenté le document mis au point par le Bureau en réponse aux recommandations relatives à la structure du Programme figurant dans le document de discussion soumis par MM. Ray Edmondson, Dietrich Schüller et George Boston.

Le Comité consultatif international (CCI) du Programme *Mémoire du monde* a tenu sa septième réunion à Lijiang, en Chine, du 13 au 16 juin 2005. Trois experts, qui sont engagés depuis longtemps dans le Programme, ont soumis au Comité pour examen un document intitulé « Programme Mémoire du monde - Débat sur son avenir ». Le 15 juin, le Bureau du CCI a tenu une séance spécialement consacrée à l'examen de ce rapport. Dans l'ensemble, le Bureau a approuvé les recommandations formulées dans ce document et a simplement voulu les répartir en différentes catégories : celles qui peuvent être mises en œuvre immédiatement, celles qui nécessitent des modifications des textes avant d'être appliquées, et celles qui requièrent de nouvelles délibérations.

Le document, rédigé par MM. George Boston, Ray Edmondson et Dietrich Schüller, est consultable sur le site de l'UNESCO à l'adresse suivante : [http://portal.unesco.org/ci/en/file\\_download.php/57d97e21e0b36bb5862e01d9986c1a05Memory+of+the+World-Areas+of+Concern.rtf](http://portal.unesco.org/ci/en/file_download.php/57d97e21e0b36bb5862e01d9986c1a05Memory+of+the+World-Areas+of+Concern.rtf)

Les observations et recommandations du Bureau sont reproduites à la suite sous les titres de paragraphe du document initial.

*i. Le Bureau du CCI est convenu que les recommandations suivantes devaient être mises en œuvre immédiatement*

## **Partie 2 : Les structures du Programme**

### **Le CCI**

- Les rôles des membres du Comité seront définis par des « énoncés de leurs tâches » établissant clairement que faire partie du Comité implique un certain engagement. Les nouveaux membres seront rigoureusement examinés au regard de cet énoncé.
- Une communication régulière sera établie entre les membres quand ils ne siégeront pas, à l'initiative du Président, du Secrétariat ou du Bureau.
- Les membres s'engageront à accomplir les tâches qui pourront leur être confiées en dehors des sessions.
- Les membres entreront en contact avec leur Comité national dans les pays où il y en a un.
- Les nouveaux membres participeront à une réunion d'information d'une journée juste avant leur première réunion du CCI et une liste de documents à lire leur sera remise pour préparer leur première réunion.

### **Protocole de réunion du CCI**

- La partie de la réunion consacrée à l'évaluation des propositions et à la prise de décisions à leur sujet se tiendra à huis clos, c'est-à-dire que seuls les membres du CCI, les fonctionnaires de l'UNESCO et les conseillers invités (comme les présidents des sous-comités) y assisteront et participeront aux discussions. Aucun groupe de pression, journaliste ou observateur ne sera présent.
- Des observateurs pourront assister au reste de la réunion. Ils ne pourront intervenir que s'ils y sont invités par le Président.

### **Le Bureau**

Il est essentiel que le Bureau se réunisse régulièrement afin de jouer le rôle défini dans les *Principes directeurs*.

- Le Bureau se réunira au moins une fois entre les réunions biennales en plus des réunions virtuelles qui seront organisées par e-mail.
- Durant son mandat, le Président représente le Programme *Mémoire du monde* pour lequel il fait office de défenseur public et de référence.

### **Sous-comités du CCI**

- Une procédure transparente sera instaurée pour la nomination du président et des membres, et la durée des mandats (renouvelables) sera fixe.

- La répartition géographique sera prise en compte.
- Des règles de fonctionnement des sous-comités seront élaborées.

### **Secrétariat**

- La dotation actuelle en personnel du Secrétariat de *Mémoire du monde* est insuffisante pour un programme dynamique et en plein essor.
- *Mémoire du monde* a besoin d'un Secrétariat à temps plein doté d'un personnel et d'un budget suffisants pour accompagner les activités du Programme.

### **Allocation budgétaire et gestion**

- Le budget doit être augmenté afin de faciliter la tâche des sous-comités et de permettre au Programme de prendre de l'ampleur.

### **Principes directeurs**

- Les *Principes directeurs* doivent être connus, observés dans leur intégralité et mis en application et toutes les activités du CCI, des sous-comités et du personnel doivent s'y conformer totalement.
- Des modifications ne peuvent être apportées aux *Principes directeurs* qu'en suivant la procédure établie.
- Les procédures définies dans les *Principes directeurs* seront entièrement mises en œuvre.
- Les interprétations des *Principes directeurs* seront rassemblées pour préparer une révision ultérieure et clarifier les procédures pour les nouveaux membres.

#### ***ii. Recommandations qui nécessiteront des modifications des textes***

- Les membres du Comité seront nommés pour un mandat non renouvelable de six ans, un tiers d'entre eux quittant le Comité tous les deux ans.
- Les présidents des sous-comités et des comités régionaux seront membres de droit du CCI.
- Le Bureau se compose d'un président, d'un vice-président, d'un rapporteur et des présidents des comités régionaux. Ces membres sont nommés par le Directeur général de l'UNESCO pour un mandat de deux ans, et non pas élus par le CCI. Leur mandat peut être renouvelé.

#### ***iii. Questions soumises à l'appréciation du Bureau***

- Aucune proposition d'inscription au Registre international soumise par le pays hôte ne peut être examinée lors d'une réunion du CCI.

#### ***iv. Recommandations rejetées par le Bureau du CCI***

Si tous les participants ont reconnu qu'un plan stratégique pour le Programme est essentiel, le Bureau a rejeté la recommandation selon laquelle le CCI devrait réexaminer et réviser un plan stratégique à chaque réunion. Le Bureau pense que la planification stratégique relève de la

compétence du Secrétariat, qui devrait mettre au point un plan stratégique sur la base d'apports des parties concernées.

### **Prochaines étapes**

- La Présidente du CCI fera parvenir le rapport aux membres pour examen et observations.
- Lorsque le rapport aura été définitivement mis au point, la Présidente soumettra un compte rendu au Directeur général de l'UNESCO, si possible au cours d'un entretien en tête-à-tête, afin de lui expliquer les raisons des modifications du fonctionnement.

Il a été suggéré par les participants que la Présidente se rende à Paris pour discuter avec le Directeur général de certains aspects de ces recommandations.

## **COMPOSITION DES SOUS-COMITÉS**

### *Recommandations sur le fonctionnement des sous-comités*

Les ONG ont exprimé des inquiétudes concernant leur représentation au Sous-Comité du Registre et d'autres questions liées à la conduite des activités des sous-comités. Le Secrétariat a donc rédigé de nouveaux principes directeurs pour le fonctionnement des sous-comités (voir annexe D), que le Comité a examinés en mettant fortement l'accent sur la nécessité que les ONG concernées - le CIA, l'IFLA, le CCAAA - soient représentées, en particulier, au Sous-Comité du Registre. Un groupe de travail a été chargé d'amender l'article premier de la proposition de principes directeurs pour le Sous-Comité du Registre afin de prendre en compte ces questions ainsi que d'autres qui ont été soulevées au cours du débat.

Après discussion, le Comité consultatif international a adopté les principes directeurs/le mandat du Sous-Comité du Registre, comme suit :

### **Article premier des principes directeurs du Sous-Comité du Registre (SCR)**

- 1.1 Le SCR se compose de sept membres, dont un président nommé par le CCI. Trois membres doivent être choisis en consultation avec chacune des trois ONG suivantes : le CIA, l'IFLA et le CCAAA, et les autres spécialistes nommés en raison de leurs compétences et/ou liens avec d'autres ONG. Des membres temporaires supplémentaires peuvent être invités à participer à des réunions spécifiques lorsque le sujet des débats le justifie.
- 1.2 Un rapporteur est choisi par le SCR parmi ses membres.
- 1.3 Dans la mesure du possible, l'appartenance au SCR doit se conformer au principe de la répartition géographique. Le SCR doit s'assurer que les ONG cherchent conseil auprès d'experts compétents originaires de la région concernée par chaque proposition.
- 1.4 Le mandat des membres du SCR est de quatre ans. Ils peuvent être renommés immédiatement pour garantir la continuité. Tous les quatre ans, quatre personnes au maximum seront remplacées au titre de ces dispositions.

Le Comité a adopté les principes directeurs du Sous-Comité du Registre avec cet amendement.

Le Comité a accepté les principes directeurs proposés pour le Sous-Comité de la commercialisation et le Sous-Comité de la technologie, et pris note du souhait de ce dernier de compter huit membres.

## **9. PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE NUMÉRIQUE : BILAN**

M. Abid a donné des indications sur les progrès accomplis au sujet de la charte et sur les ateliers relatifs à la préservation des archives numériques publiques. M. Schüller a parlé des documents reconnus par la Charte du patrimoine numérique et décrit les stratégies visant à réduire les coûts de numérisation. Mme Bel Capul a évoqué les initiatives se rapportant à la préservation et à l'archivage numériques et l'élaboration de principes directeurs. La SEAPAAVA organise un symposium sur les compétences dans les domaines de la formation et du plaidoyer, sur les principes des technologies de l'information et sur la nécessité d'un enseignement formel dans la région.

## **10. PRIX UNESCO/JIKJI MÉMOIRE DU MONDE : ÉVALUATION DES CANDIDATURES PRÉSÉLECTIONNÉES**

Une lettre du maire de la ville de Cheongju, en Corée, a été remise au CCI, invitant ses membres à la cérémonie de remise du prix UNESCO/Jikji *Mémoire du monde*, qui se déroulera à Cheongju, en République de Corée, le 2 septembre 2005.

Le Comité consultatif international a procédé pour la première fois à l'examen des candidatures au prix UNESCO/Jikji *Mémoire du monde*, créé par la République de Corée pour commémorer l'inscription au Registre international Mémoire du monde du plus ancien livre connu comme ayant été imprimé à l'aide de caractères métalliques mobiles, le *Buljo jikji simche yojeol*. Ce prix est décerné tous les deux ans aux individus ou institutions ayant contribué de manière significative à la préservation et à l'accessibilité du patrimoine documentaire. Sur la recommandation du Comité, le Directeur général de l'UNESCO désigne le lauréat du prix qui reçoit la somme de 30.000 dollars des États-Unis.

Sur une liste initiale de 36 candidatures au prix UNESCO/Jikji *Mémoire du monde*, sept ont été sélectionnées par le Bureau du Programme Mémoire du monde au cours de sa réunion au Siège de l'UNESCO, à Paris, le 22 mars :

- La Bibliothèque nationale d'Australie
- La Bibliothèque nationale de la République tchèque
- Le *Departamento del Valle del Cauca* (Colombie)
- La Mission nationale pour les manuscrits (Inde)
- L'*Universidad Centroamericana* (Nicaragua)
- Fathi Hassan Saleh (Égypte)
- Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) en Tanzanie.

Pour présélectionner ces sept candidatures, le Bureau de *Mémoire du monde* a pris en compte les facteurs suivants : l'importance du travail déjà effectué dans le domaine de la préservation d'un patrimoine documentaire qui ne s'inscrit pas dans le cadre des fonctions ordinaires de l'institution et

de l'accès à ce patrimoine, la stratégie de préservation à long terme, la durabilité et la représentation régionale. Une documentation substantielle avait été fournie aux membres du CCI pour chacun des projets afin de les aider à porter un jugement.

Avant que le CCI ne fasse sa recommandation finale au Directeur général, il a été demandé au Sous-Comité de la technologie (SCoT) de formuler des observations sur les aspects techniques de chacune des candidatures présélectionnées. Ces dernières ont été examinées du point de vue de l'innovation technique et de la qualité remarquable de la contribution à la préservation du patrimoine documentaire et à son accessibilité. M. D. Schüller, président du Sous-Comité de la technologie du Programme Mémoire du monde, a indiqué que certains projets n'étaient ni uniques ni innovants et que, pour d'autres, on pouvait considérer qu'il ne s'agissait pas à proprement parler de projets de préservation.

Le CCI a examiné les sept candidatures à huis clos. Les autres participants ont quitté la pièce au moment des délibérations. Les membres du CCI n'étaient pas autorisés à voter pour une candidature émanant de leur propre pays au cas où cela se produirait. La proposition de la Bibliothèque nationale de la République tchèque a été jugée nettement meilleure que les autres.

### ***Recommandation***

*Que le prix UNESCO/Jikji Mémoire du monde soit décerné à la Bibliothèque nationale de la République tchèque.*

## **11. DIVERS**

Mme Mandy Gilder a proposé d'accueillir la prochaine réunion du CCI à Pretoria (Afrique du Sud) en 2007. La réunion a adressé ses remerciements à Mme Gilder pour son aimable invitation.

## **12. ADOPTION DU RAPPORT**

Le Comité a adopté le rapport préliminaire, en attendant le rapport complet qui sera élaboré par la rapporteure, Mme Russell.

## **13. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

À l'issue de la réunion, des remerciements ont été adressés aux hôtes chinois du CCI, à l'Administration des archives d'État chinoises, à la Commission nationale chinoise pour l'UNESCO et à la ville de Lijiang.

**ANNEXE A**



**Septième réunion du Comité consultatif international  
du Programme « Mémoire du monde »**

**Lijiang, République populaire de Chine, 13-16 juin 2005**

**ORDRE DU JOUR**

1. Allocution de bienvenue du Secrétaire général de la Commission nationale chinoise pour l'UNESCO et du représentant de l'Administration des archives d'État chinoises
2. Ouverture de la session par le représentant du Directeur général de l'UNESCO
3. Élection du Bureau du Comité (président, trois vice-présidents et rapporteur)
4. Rapports des membres du Comité, des présidents des sous-comités et des comités régionaux sur les points posant problème et les solutions possibles
5. Rapport d'étape pour le programme
6. Registre international de la « Mémoire du monde »
  - (a) Critères de sélection
  - (b) Évaluation des propositions d'inscription
  - (c) Recommandations du CCI au Directeur général
7. Attribution du label « Mémoire du monde » aux projets et mobilisation de ressources extrabudgétaires pour les projets
8. Préserver notre patrimoine numérique : bilan
9. Composition des sous-comités
10. Prix UNESCO/Jikji Mémoire du monde : évaluation des candidatures présélectionnées
11. Divers
12. Adoption du rapport
13. Clôture de la réunion

**ANNEXE B**



**Septième réunion du Comité consultatif international  
du Programme « Mémoire du monde »**

**Lijiang, République populaire de Chine, 13-16 juin 2005**

**LISTE DES PARTICIPANTS**

**MEMBRES** (\* Membres nommés en 2005)

Mme Deanna Marcum (Présidente)  
Associate Librarian for Library Services  
Bibliothèque du Congrès  
101 Independence Avenue, SE  
Washington, D.C. 20540-4000  
**États-Unis d'Amérique**  
**Tél :** (202) 707-6240  
**Fax :** (202) 707-6269  
**E-mail :** [dmarcum@loc.gov](mailto:dmarcum@loc.gov)

Mme Roslyn Russell \* (Rapporteure)  
Membre du Comité national australien du Programme Mémoire du monde  
Directrice - Roslyn Russell Museum Services  
33 Guilfoyle Street  
Yarralumla ACT 2600  
**Australie**  
**Tél. :** 61 2 6281 6805  
**Fax :** 61 2 6285 2612  
**E-mail :** [roslyn@rrms.com.au](mailto:roslyn@rrms.com.au)

M. Jon Bing \*  
Président du Sous-Comité de la commercialisation du Programme Mémoire du monde  
Professeur en informatique et en droit  
Centre de recherche norvégien en informatique et en droit  
Faculté de droit  
Université d'Oslo  
P.O.Box 6702 St Olavs Plass  
N-0130 Oslo  
**Norvège**  
**Tél. :** 4722850101  
**Fax :** 4722850102  
**E-mail :** [jon.bing@jus.uio.no](mailto:jon.bing@jus.uio.no)



Mme Alissandra Cummins \*  
Directrice du Barbados Museum and Historical Society  
St. Ann's Garrison  
St Michael  
**Barbados, W.I.**  
**Tél.** : (246) 427 0201  
**Fax** : (246) 429 5946  
**E-mail** : [director@barbmuse.org.bb](mailto:director@barbmuse.org.bb)

Mme Rosa María Fernández de Zamora \*  
Chercheuse  
Université nationale autonome de Mexico  
Centre universitaire de recherche en bibliologie  
Torre II de Humanidades  
Piso 12, Ciudad Universitaria  
04510 Mexico, D.F.  
**Mexico**  
**Tél.** : 56-23-03-44 and 27  
**Fax** : 55-50-74-61  
**E-mail** : [rmfe@servidor.unam.mx](mailto:rmfe@servidor.unam.mx)

Mme Mandy Gilder  
Directrice des Archives nationales  
Private Bag X236  
Pretoria 0001  
**Afrique du Sud**  
**Tél.** : +27-12-323-5300  
**Fax** : +27-12-323-5287  
**Email** : [arg08@dacst4.pwv.gov.za](mailto:arg08@dacst4.pwv.gov.za)

M. Kyung Ho Suh \*  
Professeur  
Dépt. de langue et de littérature chinoise  
Université Nationale de Séoul  
Séoul 151-742  
**République de Corée**  
**Tél.** : +85-16-284-6071  
**E-mail** : [kyunghs@snu.ac.kr](mailto:kyunghs@snu.ac.kr)

M. Rainer Hubert  
Directeur  
Médiathèque autrichienne  
Webgasse 2a  
1060 Vienne  
**Autriche**  
**Tél.** : (+43 1) 597 36 69 42  
**Fax** : (+43 1) 597 36 69 40  
**E-mail** : [rainer.hubert@mediathek.ac.at](mailto:rainer.hubert@mediathek.ac.at)

M. Nematulla Ibragimov \*  
Président du Comité national ouzbek du Programme Mémoire du monde  
16, Shakhriyabz Street  
Tachkent 700015  
**République d'Ouzbékistan**  
**Tél. :** (+998-71) 1526586  
**Fax :** (+998-71) 1526582

M. Ralf John Regenvanu  
Directeur du Centre culturel de Vanuatu  
P.O.Box 184  
Port Vila  
**Vanuatu**  
**Tél. :** (678) 22129  
**Fax :** (678) 26590  
**E-mail :** [vks@vanuatu.com.vu](mailto:vks@vanuatu.com.vu)

M. Andris Vilks  
Directeur de la Bibliothèque nationale de Lettonie  
K. Barona iela 14  
LV-1423 Riga  
**Lettonie**  
**Tél. :** 371 7289874  
**Fax :** 371 7280831  
**E-mail :** [lmb@com.latnet.lv](mailto:lmb@com.latnet.lv)

#### **MEMBRES DE DROIT**

M. Wojciech Falkowski  
Président du Sous-Comité du Registre Mémoire du monde  
Zabinskiego St. 5, ap.52  
02-793 Varsovie  
**Pologne**  
**Fax et Tél. :** (48-22) 649.80.97  
**E-mail :** [wojciech.falkowski@wp.pl](mailto:wojciech.falkowski@wp.pl)

M. Dietrich Schüller  
Président du Sous-Comité de la Technologie du Programme Mémoire du monde  
Phonogrammarchiv, Académie des sciences autrichienne  
Liebiggasse 5, A-1010 Vienne  
**Autriche**  
**Tél. :** (43-1) 4277 29601  
**Fax :** (43-1) 4277 9296  
**E-mail :** [pha@oeaw.ac.at](mailto:pha@oeaw.ac.at)

## **OBSERVATEURS**

M. George Boston  
Rapporteur  
Sous-Comité du Registre  
Sous-Comité de la Technologie  
168A Overwoods Road  
Hockley, Tamworth  
Staffordshire B77 5NF  
**Royaume-Uni**  
**Tél. :** 44 1827 700 173  
**E-mail :** [keynes2@ntlworld.com](mailto:keynes2@ntlworld.com)

Mme Belina SB Capul  
Secrétaire générale de l'Association des archives audiovisuelles  
de la région Asie-Pacifique du Sud-Est(SEAPAVAA)  
c/o Philippine Information Agency (PIA)  
Media Center, Visayas Avenue  
1100 Quezon City  
Metro Manila  
**Philippines**  
**Tél. :** (632) 921-79-41, locs. 4262, 4112  
**Fax :** (632) 920-43-95  
**E-mail :** [belinacapul@edsamail.com.ph](mailto:belinacapul@edsamail.com.ph)

M. Ray Edmondson  
Président du Comité régional pour l'Asie et le Pacifique  
Président de l'Association des archives audiovisuelles  
de la région Asie-Pacifique du Sud-Est (SEAPAVAA)  
c/o Screensound Australia  
GPO Box 2002  
Canberra, ACT 2601  
**Australie**  
**Tél. :** (612-6) 209 3111  
**Fax :** (612-6) 209 3165  
**E-mail :** [info@archival.com.au](mailto:info@archival.com.au)

M. Crispin Jewitt  
Président sortant de l'Association internationale d'archives sonores  
et audiovisuelles (IASA)  
c/o The British Library  
St Pancras  
96 Euston Road  
Londres NW1 2DB  
**Royaume-Uni**

M. Guy Petherbridge  
Directeur  
Australia's Network for Cultural Heritage Services  
26 Bay Street, Birchgrove, NSW 2041  
**Australie**  
**Tél. :** 61 2 9810 4002  
**Fax :** 61 2 9555 5515  
**E-mail :** [guypetherbridge@hotmail.com](mailto:guypetherbridge@hotmail.com)

M. Joan Van Albada  
Secrétaire général  
Conseil international des archives (CIA)  
60 rue des Francs Bourgeois  
75003 Paris  
**France**  
**Tél. :** 331 4027 6349  
**Fax :** 331 4272 2065  
**E-mail :** [vanalbada@ica.org](mailto:vanalbada@ica.org)

Mme Margarita Vannini  
Présidente du comité régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes  
Directrice générale  
Instituto de Historia de Nicaragua y CA, Universidad Centroamericana (UCA)  
Apartado Postal C-186  
Managua  
**Nicaragua**  
**Tél. :** 2787317 or 7342  
**Fax :** 2787324  
**E-mail :** [vannini@ns.vca.ni](mailto:vannini@ns.vca.ni) ou [vannini@ns.uca.edu.ni](mailto:vannini@ns.uca.edu.ni)

Mme Marie-Therese Varlamoff  
Directrice  
IFLA/PAC  
Bibliothèque Nationale de France  
Quai François Mauriac  
75706 Paris Cedex 13  
**France**  
**Tél. :** (331) 5379 5970  
**Fax :** (331) 5379 5980  
**E-mail :** [marie-therese.varlamoff@bnf.fr](mailto:marie-therese.varlamoff@bnf.fr)

## REPRÉSENTANTS CHINOIS

Mme Wang Hongmin  
Chef de Division  
Bureau des affaires étrangères  
Administration des archives d'État chinoises  
21 Fengsheng Hutong  
Beijing 100032  
**Chine**  
**Fax :** 86-10 66175532

**E-mail :** [sab@public3.bta.net.cn](mailto:sab@public3.bta.net.cn)

M. Zhang Liwei  
Bureau des relations extérieures et des affaires étrangères chinoises  
Gouvernement municipal de Lijiang

Lijiang

**Chine**

**Tél. :** 0086-888-5122722(Fax)

**E-mail :** [garry611@sina.com](mailto:garry611@sina.com) et [garry6112@hotmail.com](mailto:garry6112@hotmail.com)

M. Guo Shuyin

Directeur général adjoint

Administration des archives d'État chinoises

Président du Comité national chinois du Programme Mémoire du monde

21 Feng Sheng Hutong

Beijing, 100032

**Chine**

**Tél. :** 86-10-66530795

**Fax :** 86-10-66175532

**E-mail :** [sab@public3.bta.net.cn](mailto:sab@public3.bta.net.cn)

M. Xiaogang Tian

Secrétaire général de la Commission nationale

de la République populaire de Chine pour l'UNESCO

37, Damucang Hutong Xidan

CN - 100816 Beijing

**Chine**

**Tél. :** (86-10) 6609.6844

**Fax :** (86-10) 6601.79.12

**E-mail :** [natcomcn@public3.bta.net.cn](mailto:natcomcn@public3.bta.net.cn)

## UNESCO

M. Abdelaziz Abid

Administrateur du Programme « Mémoire du monde »

Division de la société de l'information

UNESCO

1, rue Miollis

75732 Paris Cedex 15

**France**

**Tél. :** (331) 45 68 44 96

**Fax :** (331) 45 68 55 83

**E-mail :** [a.abid@unesco.org](mailto:a.abid@unesco.org)

## ANNEXE C

### **Comité régional « Mémoire du monde » pour l'Asie et le Pacifique (MoWCAP)**

Le Bureau s'est réuni les 9 et 10 décembre 2004 à Kuala Lumpur (sa précédente réunion avait eu lieu du 12 au 15 mars 2002, à Kunming).

Sur le plan statutaire, le Bureau a constaté que son mandat de quatre ans avait expiré et a reconnu qu'il agissait désormais par intérim jusqu'à ce que l'ensemble du Comité puisse se réunir pour élire un nouveau Bureau. Cette réunion se tiendra du 7 au 9 novembre à Manille à l'invitation d'organisations appartenant à la communauté de l'UNESCO. Mme Belina Capul coordonne les dispositions prises à cet effet et la Conseillère régionale de l'UNESCO, Mme Susanne Ornager, sera présente.

De plus, Mme Dato'Habibah Zon, directrice générale des Archives nationales de Malaisie et présidente du MoWCAP, a pris sa retraite. Le Comité a invité Mme Hajah Rahani Jamil, qui lui a succédé comme Directrice générale des Archives nationales, à remplacer Mme Habibah à la présidence du Comité régional pour la durée de l'intérim. Après avoir accepté cette invitation, Mme Rahani a à son tour demandé au vice-président, M. Edmondson, de présider la réunion. Pour des raisons d'ordre pratique, M. Edmondson exerce donc les fonctions de président au nom de Mme Rahani jusqu'à ce qu'un nouveau Bureau soit élu.

La croissance du MoWCAP a été limitée par le manque de crédits. Le Comité ne s'est pas réuni au complet depuis 1998. D'intéressantes initiatives ont toutefois été prises. La Chine et l'Australie ont établi des registres nationaux de la Mémoire du monde et la Chine a publié un beau livre reproduisant certains des documents inscrits sur son registre national. Ces initiatives sont mentionnées dans les résolutions adoptées par le Bureau lors de sa réunion de Kuala Lumpur, à savoir :

- (i) S'adresser au Siège de l'UNESCO à Paris, pour obtenir son aide et son soutien en vue de la publication d'une version chinoise des *Principes directeurs pour la sauvegarde du patrimoine documentaire*.
- (ii) Proposer à l'UNESCO de soutenir deux projets régionaux, soit (a) une étude des collections audiovisuelles dans toute l'Asie du Sud-Est (b) un projet de conservation des manuscrits sur feuilles de palmier.
- (iii) Chercher à obtenir de l'UNESCO des crédits permettant d'organiser une réunion du Comité régional tous les deux ans et une réunion du Bureau les années où le Comité ne se réunit pas.
- (iv) Définir des principes directeurs pour l'utilisation du logo Mémoire du monde dans la région.
- (v) Veiller à ce que la région soit suffisamment représentée au sein du Comité consultatif international (CCI).
- (vi) Élaborer un modèle pour la collecte de fonds.
- (vii) Recommander au CCI de nommer le (la) président(e) du MoWCAP membre de droit du Comité.

- (viii) Créer deux sous-comités : un Sous-Comité de rédaction et un Sous-Comité chargé de la collecte de fonds. Le Président du Comité national chinois « Mémoire du monde » serait invité à présider le Sous-Comité de rédaction, qui doit travailler à l'élaboration d'un beau livre dont la publication est prévue en 2008 et coïncidera avec la tenue de la réunion du CIA à Kuala Lumpur, et M. Edmondson présiderait le Sous-Comité chargé de la collecte de fonds.
- (ix) Nommer **M. Ruyaja Abkahorn** « parrain de bonne volonté » chargé de promouvoir le MoWCAP dans la région et de lancer la création de nouveaux comités « Mémoire du monde ». (Depuis la réunion, un nouveau comité a été créé en Thaïlande et des réunions préparatoires organisées dans d'autres pays.)
- (x) Inviter **Mme Sarah Choy** et **M. Akira Genba** à assumer les fonctions de conseillers spéciaux auprès du MoWCAP.
- (xi) Mettre en place un site Web indépendant du MoWCAP situé et géré à Hong Kong.
- (xii) Établir une liste d'experts et l'afficher sur le Web.
- (xiii) Concevoir et adopter un en-tête pour le MoWCAP.
- (xiv) Rédiger un article sur les travaux des comités nationaux chinois et australien, les premiers à avoir créé des registres nationaux de la Mémoire du monde.
- (xv) Nommer **Simon Chu** porte-parole officiel du MoWCAP.
- (xvi) Organiser la deuxième réunion du Comité régional à Manille en novembre 2005.
- (xvii) Définir le mode opératoire à suivre en ce qui concerne le Registre régional pour en préparer la création.

## ANNEXE D

### **Le programme « Mémoire du monde » en Amérique latine et dans les Caraïbes**

Résumé du Rapport présenté par Mme Margarita Vannini,  
présidente du Comité régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Le texte intégral du Rapport se trouve à l'adresse suivante : <http://infoclac.ucol.mx/mow/>.

Créé en l'an 2000, le Comité régional « Mémoire du monde » pour l'Amérique latine et les Caraïbes est très actif. Les 19 pays suivants de la région ont désormais des Comités nationaux pour la Mémoire du monde :

L'Argentine, la Barbade, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, El Salvador, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, le Paraguay, la Trinité-et-Tobago, l'Uruguay et le Venezuela.

Les membres du Comité régional ne ménagent aucun effort pour persuader les 18 pays restants de la région de créer des Comités nationaux.

Au total, 14 éléments de la région sont inscrits sur le Registre international et cinq propositions d'inscription doivent être examinées pendant l'actuel cycle d'évaluation. De plus, un registre régional où figurent déjà cinq inscriptions a récemment été créé.

Depuis sa création, le Comité régional a œuvré à la diffusion de l'information et s'est efforcé de faire mieux connaître le Programme Mémoire du monde. Il a organisé à cette fin un certain nombre de séminaires et de conférences. Il a également mis sur pied plusieurs ateliers de formation. Récemment, le Comité régional et ses membres ont organisé un certain nombre de manifestations ou y ont participé. On peut notamment citer :

- « La fuite du temps » ; Mémoire du monde - 262 programmes radiophoniques diffusés par Radio Educación, Mexico, de novembre 2002 à janvier 2003
- L'atelier sur la restauration des archives audiovisuelles - Managua, Nicaragua, février 2003
- L'atelier national sur la prévention des catastrophes dans les bibliothèques et les archives - Quito, Équateur, avril 2003
- La Mémoire du monde aux États-Unis - Université de Tulane, Nouvelle-Orléans, juin 2003
- L'élaboration de projets et la constitution du réseau d'archives sur les droits de l'homme - Santiago du Chili, septembre 2003
- Le cours régional de formation aux techniques de conservation et de préservation destiné au personnel technique - Lima, Pérou, octobre 2003
- La conférence caribéenne sur l'audiovisuel - Jamaïque, novembre 2003
- Le congrès d'histoire d'Amérique centrale - Honduras, 2004
- L'atelier sur la préservation des archives audiovisuelles - Barbade, juin 2004.



Le Comité régional a également encouragé un certain nombre de projets, dont :

- Le Registre national des fonds documentaires d'Amérique latine et des Caraïbes - projet entrepris par le Venezuela
- La création d'archives des images d'Amérique centrale - projet entrepris par le Nicaragua
- Le programme d'études et cours pilote destiné à un cours de formation au numérique à l'intention des archivistes chargés de conserver des documents audiovisuels - projet entrepris par le Venezuela
- La création d'un site Web régional « Mémoire du monde » - élaboré par le Programme pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, basé à Quito, Équateur, et hébergé par l'Université de Colima, Mexique
- La numérisation de la base de données textuelles et des images appartenant au fonds documentaire « Negros y Esclavos » (« Noirs et esclaves ») des Archives générales colombiennes.

Le Comité régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a, malgré des ressources limitées, bien commencé à faire plus largement connaître et apprécier le Programme Mémoire du monde dans la région. Un certain nombre de manifestations ont été organisées afin de diffuser l'information et des projets ont démarré à la fois pour aider à conserver le riche patrimoine documentaire de la région et pour servir d'exemple et encourager le lancement d'autres projets. Il serait possible de faire plus si des ressources étaient disponibles, mais l'insuffisance constante du financement du Programme Mémoire du monde signifie que l'aide du Siège est nécessairement limitée.

Le Comité régional aimerait accroître ses activités concernant la recherche de documents relatifs à la région détenus dans d'autres parties du monde et commencer à élaborer des systèmes permettant un partage.

## ANNEXE E

### Critères de sélection applicables aux documents spéciaux

Les *Principes directeurs pour la sauvegarde du patrimoine documentaire* prévoient l'adoption, si nécessaire, de principes opérationnels pour l'application des critères de sélection. Six éléments peuvent devoir être pris en considération.

#### **I. Documents audiovisuels, en général**

Les principes directeurs suivants s'appliquent aux documents audiovisuels - images en mouvement et/ou enregistrements sonores sous quelque forme que ce soit.

##### **4.2.3 L'authenticité**

Les documents audiovisuels peuvent être copiés, sont susceptibles de détérioration et les premières générations peuvent avoir disparu. Les œuvres audiovisuelles peuvent exister dans des versions différentes - il peut n'y avoir aucune version « faisant autorité ». Il peut s'avérer nécessaire de peser mûrement l'importance relative du contenu par rapport au support pour décider de l'authenticité d'un document.

##### **4.2.4 Le caractère irremplaçable**

Une fois encore, il s'agit ici de prendre conscience de l'importance du contenu et de son support. Dans certains cas, la durée de vie du support original peut être tout à fait éphémère - seul le contenu peut survivre. Dans d'autres cas, prolonger au maximum la durée de vie du support sera important car certaines caractéristiques, comme les nuances de certains procédés couleur utilisés pour des films ne peuvent pas être convenablement reproduites.

##### **4.2.5 L'intérêt**

#### **4. Le sujet et le thème**

L'image en mouvement, les enregistrements sonores, la radio et la télévision sont la nouvelle forme d'art et de communication du XX<sup>e</sup> siècle. Leur influence sur la société a été profonde dans ces deux domaines. C'est ainsi que l'invention et le développement du langage cinématographique et des techniques de communication des nouvelles représentent des formes totalement inédites de communication. Des guerres ont été menées par l'intermédiaire de la télévision. Les images filmées et la radio sont devenues des armes de persuasion massive.

#### **5. La forme et le style**

Les documents audiovisuels ont connu un développement artistique et technologique phénoménal en guère plus d'un siècle. Des éléments représentant des étapes significatives dans le développement des médias, ou qui ont influencé leur évolution, sont importants par rapport à ce critère. L'apparition ou la disparition de certains formats spécifiques revêt une importance particulière - technologie et contexte sont interdépendants.

#### **4.2.6 Autres facteurs**

##### **L'intégrité**

Beaucoup d'œuvres audiovisuelles importantes ne survivent que sous une forme incomplète ou dans des versions reconstituées en utilisant le meilleur support connu au moment de la reconstitution. Des découvertes ultérieures pourront les remplacer. Normalement, on pourrait penser que des œuvres inscrites sur le Registre, sous une forme incomplète ou reconstituée, gardent leur droit à l'inscription si de meilleures copies sont découvertes, mais ce sont toujours les meilleures copies qui sont indiquées dans le Registre des inscriptions.

##### **La menace**

Les supports audiovisuels sont physiquement vulnérables et les problèmes de conservation ne sont souvent pas bien compris. Nombre d'archives audiovisuelles doivent se contenter de ressources très limitées. La notion de menace peut exiger que l'on tienne compte de l'indigence du service des archives, car la possibilité d'une inscription sensibilise le public et accroît les chances de conservation permanente.

#### **II. Documentaires**

Les documentaires, comme leur nom l'indique, sont des films basés sur des faits réalisés dans le but de renseigner sur un sujet ou un lieu (par opposition aux œuvres de fiction, telles que les longs métrages ou le cinéma d'animation). Ils incluent les actualités et les reportages, les films éducatifs et de nombreuses émissions de télévision qui ne relèvent pas de la fiction. Étant donné que la réalité peut être manipulée, cette catégorie accueille également les documentaires dramatisés et la propagande.

En ce qui concerne l'évaluation de l'intérêt universel (4.2.4), une attention particulière peut devoir être donnée à l'expression « unique et irremplaçable, au point que leur disparition ou leur détérioration constitueraient un appauvrissement préjudiciable au patrimoine de l'humanité ». À titre d'exemple, on peut citer les films sur des espèces animales aujourd'hui disparues, ou des films sur des types d'habitat ou des sociétés qui n'existent plus.

Les films en question peuvent ne pas avoir marqué le public au moment de leur production mais, en raison de leur caractère unique ou d'autres particularités, ils ont pu avoir un large mais subtil impact ultérieur durant une longue période en tant que source d'information.

En ce qui concerne les critères de sélection (4.2.5), les plus pertinents sont les critères 2, 3 et 4 - le lieu, les personnes, le sujet et le thème. Ce sont les fondamentaux du documentaire. La portée d'un documentaire peut tenir davantage au contenu visuel ou sonore qu'aux questions de talent ou de style (c'est le cas des actualités de la deuxième guerre mondiale), ou devoir beaucoup à la manipulation artistique de la réalité dans le cas de films mémorables de propagande.

#### **III. Documents de dirigeants ou de partis politiques**

À l'une des premières réunions du CCI, il a été dit qu'il fallait appliquer les critères de façon plus stricte à certaines catégories de documents. Les documents politiques semblent entrer dans cette catégorie. À cet égard, *l'Influence* est un critère qu'il faut évaluer avec une plus grande rigueur.

Partout dans le monde, beaucoup de politiciens lèguent leurs papiers personnels et leurs documents à la postérité, persuadés que le monde y découvrira des vérités profondes. Or, la grande

majorité d'entre eux n'ont pas grand chose d'intéressant à dire aux générations futures. En examinant les propositions d'inscription de documents laissés par un politicien, il faut prendre en compte *l'Influence* qu'il ou elle a eue dans le monde. Était-ce un apôtre de la justice sociale, un défenseur de l'éducation, un pourfendeur du mal sous quelque forme que ce soit ? Si la réponse est non, il est peu probable que les documents satisfèrent aux critères.

#### **IV. Documents numériques et virtuels, logiciels**

Cette catégorie recouvre plusieurs questions. Des subdivisions possibles sont énumérées ci-après, avec des commentaires sur les facteurs spécifiques que nous pourrions vouloir examiner.

##### **4a Information numérique sur disque optique, bande magnétique ou tout autre support matériel**

Ce point ne pose pas de problème supplémentaire. On peut assimiler cette information aux documents audiovisuels en mode analogique ou aux textes sur papier. Les supports ne sont pas volatiles mais ils subissent le même processus de détérioration que les documents audiovisuels. L'information doit inévitablement être recopiée de temps à autre. Les auteurs de la proposition d'inscription auront sans doute à définir le programme de gestion de la sécurité et de l'accessibilité future de ces documents de façon plus rigoureuse que s'il s'agissait de documents plus traditionnels.

Cette catégorie devrait être examinée en parallèle avec la catégorie 1 - *Documents audiovisuels en général* - pour le critère 4.2.4 - *Caractère irremplaçable*.

##### **4b Information numérique contenue dans des banques de données**

La principale question supplémentaire qui se pose ici est celle de la volatilité - peut-on fixer le contenu ? Il faut être certain que l'information ne se présente pas sous une forme volatile et que son contenu ne changera pas. Si l'on peut en acquérir la certitude, on peut alors considérer cette catégorie de la même façon que le groupe 4a. La base de données sur le sida peut être classée dans cette catégorie.

##### **4c Information sur le Web**

En ce qui concerne cette catégorie, le principal problème tient à la volatilité du contenu et au fait qu'il est difficile de savoir si la version qui fait l'objet de la proposition d'inscription est une version définitive. Quiconque a accès à l'Internet peut consulter les pages d'un site. Elles peuvent être téléchargées et modifiées très facilement. Nous devons avoir l'assurance que les pages ne changeront pas et que la proposition d'inscription a été faite par le créateur du document ou toute autre personne autorisée.

Ce dernier point est important pour être sûr que la proposition que nous acceptons n'est pas une version modifiée d'une page qui ne serait pas approuvée par le créateur. Dans une certaine mesure, nous avons rencontré ce problème lors de l'examen des photographies de la collection *Family of Man*.

#### **V. Constitutions nationales** (Le problème se pose de façon récurrente lors des réunions du CCI)

La question primordiale est celle de *l'Influence*. Si la Constitution nationale du célèbre État qu'est la Ruritanie a influencé la rédaction des constitutions nationales d'autres États du monde, elle peut répondre aux critères applicables à l'inscription sur le Registre. Si personne n'avait jamais entendu dire que la Ruritanie avait une constitution nationale, il va de soi qu'elle n'a eu aucune influence et ne peut être prise en compte pour inscription sur le Registre international.

**VI. Fonds d'archives** (Voir note de bas de page du point 4.2.7 des Principes directeurs)

**Inscriptions « provisoires »**

Certaines propositions d'inscription sur le Registre international qui, d'une manière générale, peuvent être recommandées comportent toutefois des imprécisions qu'il faut corriger. Il en a toujours été ainsi. Ces imprécisions concernent par exemple la sécurité ainsi que l'accès au document et le régime de propriété. En pareil cas, il est arrivé que le CCI et le Bureau fassent une recommandation positive d'inscription sur le Registre, sous réserve de certaines conditions. C'est l'administrateur de l'UNESCO qui a alors dû décider si les conditions étaient remplies et transmettre ou non la proposition au Directeur général.

Le Sous-Comité du Registre ayant maintenant été constitué, cette procédure ad hoc peut être officialisée comme suit :

1. Le CCI peut accepter l'inscription sur le Registre international d'un élément du patrimoine documentaire à titre provisoire lorsqu'il est convaincu qu'il est satisfait aux critères d'inscription mais que certaines questions pratiques ou de détail bien déterminées doivent encore être réglées avant que l'inscription ne soit définitive et irrévocable. Ainsi sera-t-il peut-être nécessaire de demander des indications supplémentaires sur le plan de gestion des documents ou d'éclaircir la question du régime de propriété.
2. Le CCI peut charger le Sous-Comité du Registre de s'occuper des inscriptions provisoires entre les réunions du Comité et l'habiliter à cet effet. Sous cette réserve, si le Sous-Comité du Registre est convaincu que les questions en suspens ont été résolues de manière satisfaisante, il peut déclarer que la proposition d'inscription est désormais définitive. Dans le cas contraire, il renverra la proposition d'inscription, avec ses conclusions et recommandations, à la prochaine réunion du CCI.

## ANNEXE F

### **Propositions dont l'inscription sur le Registre international de la *Mémoire du monde* est recommandée au Directeur général**

#### **2004-01 Albanie - Codex Beratinus 1 et 2, des VI<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles respectivement**

Le Beratinus 1 est l'un des trois ou quatre Évangiles (Codex) très anciens ayant survécu jusqu'à nos jours et contient des passages précanoniques non standard des Évangiles. Le Beratinus 2 contient des textes évangéliques de la période canonique. Sa valeur exceptionnelle tient surtout à sa beauté : lettres d'or sur parchemin pourpre. Ces deux Codex sont conservés par les Archives nationales d'Albanie, à Tirana.

#### **2004-10 Allemagne - Kinder und Hausmärchen (Contes des frères Grimm pour les enfants et les parents)**

Cette édition ancienne des contes de Grimm (1812-1815), annotée par les deux frères, est l'édition de référence des histoires qu'ils avaient rassemblées et qui ont, depuis, été traduites dans 160 langues. Ces contes sont devenus une source inépuisable d'inspiration pour les créateurs, tant dans le domaine des arts que dans ceux de la musique, du théâtre, du film et des nouveaux médias numériques. Les contes ont de nombreuses sources, se sont inspirés de Perrault et des Mille et Une Nuits et représentent la tradition mondiale du conte de fées. La collection se trouve au Musée des frères Grimm à Kassel.

#### **2004-33 Autriche - Collection de dessins d'architecture gothique**

La collection de 425 dessins, dont la taille varie de 5 cm à 4,5 m, est unique et indispensable à l'étude des bâtiments de la période gothique (1150-1550 de l'ère chrétienne). Il ne reste pas plus de 500 dessins de ce type dans le monde. Ceux de la collection datent de la période comprise entre 1400 et 1550 et comptent parmi les plus anciens dessins d'architecture parvenus jusqu'à nous. Ils sont un témoignage de l'époque de l'histoire européenne où l'on a commencé à entreprendre de grandes constructions en planifiant d'avance tous leurs détails. La collection contient notamment les seuls dessins d'architecture parvenus jusqu'à nous qui représentent les cathédrales de Vienne, Cologne, Ratisbonne, Strasbourg et Ulm. Ils sont conservés à l'Académie des Beaux-Arts de Vienne.

#### **2004-34 Autriche - Collection Brahms**

La collection de Johannes Brahms (1833-1897) vient essentiellement du fonds légué par le compositeur, grande figure de la musique romantique. Elle comprend des manuscrits de ses propres œuvres, des copies d'étude d'œuvres d'autres compositeurs, réalisées par Brahms lui-même pour son propre usage, les épreuves en placard de ses publications, des copies de travail des premières éditions de ses œuvres, des premières éditions ou des éditions anciennes ainsi que des manuscrits originaux d'œuvres d'autres compositeurs, des lettres qui lui ont été adressées, sa bibliothèque musicale et littéraire, des guides, des photographies, etc. La Gesellschaft der Musikfreunde in Wien (Société des amis de la musique à Vienne), qui détient la collection, a complété le fonds initial tout au long du siècle passé.

#### **2004-03 Azerbaïdjan - Manuscrits du Moyen-Âge relatifs à la médecine et à la pharmacie**

La collection, composée de trois ouvrages médiévaux sur la médecine et la pharmacie, comprend certains manuscrits uniques. Tous ces livres sont des ouvrages fondamentaux autrefois

largement utilisés dans tout le monde musulman et qui ont influé sur le développement de la médecine et de la pharmacologie en Azerbaïdjan et dans de nombreux pays voisins.

La collection se compose des documents suivants : Zakhirai-Nizamshahi, Les provisions de Nizamshah, de Rustam Jurjani ; Al-Qanun Fi at-Tibb ; le Canon de la médecine, par Abu Ali Ibn Sina (également connu sous le nom d'Avicenne) ; et Al-Makala as-Salasan, volume XXX, par Abu al-Qasim al-Zahravi (également connu sous le nom d'Abulcasis). L'ensemble de ces ouvrages représentent 363 copies manuscrites réalisées entre le XII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, dont 222 sont rédigés en persan, 71 en turc et 70 en arabe. Les ouvrages sont conservés par l'Institut d'étude des manuscrits de l'Académie nationale des sciences de l'Azerbaïdjan.

#### **2004-52 Chine - Listes d'or des examens impériaux sous la dynastie des Qing**

Les Listes d'or, indiquent, écrit en chinois et en mandchou sur une feuille de papier jaune, le nom des candidats ayant passé avec succès l'examen du Palais, échelon suprême - supervisé par l'Empereur lui-même - du système des examens de recrutement des fonctionnaires en vigueur sous la dynastie des Qing (1644-1911). La collection compte plus de 200 listes d'or couvrant une période qui va de la sixième année du règne de Kangxi (1667) à la 29<sup>e</sup> année du règne de Guangxu (1903). Tous ces documents ont une grande valeur calligraphique et peuvent être considérés comme de véritables œuvres d'art. Ils témoignent aussi d'un système central d'examens d'entrée dans la fonction publique qui remonte à plus de 1.300 ans, à la dynastie des Sui (581 de l'ère chrétienne) et qui a atteint son apogée sous la dynastie des Qing. Ce système a eu un impact international et a influé sur les systèmes de recrutement du Japon, de la Corée et du Viet Nam ainsi que de plusieurs pays européens. La collection est conservée par les Archives d'État de Beijing.

#### **2004-21 Colombie - Archives « Negros y Esclavos »**

La collection donne des renseignements sur la traite des esclaves du XVI<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup> à Carthagène, grand port négrier situé sur la côte caribéenne de la Colombie moderne. La collection constitue un élément de la documentation relative à la traite internationale des esclaves. Ces archives uniques témoignent de tous les aspects de l'esclavage dans le Nouveau Royaume de Grenade : mauvais traitements infligés aux esclaves, apportent des informations sur leur mise sur le marché et leur vente, leur rôle domestique au quotidien, leur travail dans les mines et dans les grandes propriétés, leurs protestations et, enfin, leur rébellion.

#### **2004-51 Cuba - Fonds « José Martí Pérez »**

Le fonds comprend 2.435 documents correspondant aux activités littéraires, journalistiques, révolutionnaires, diplomatiques, biographiques et personnelles de José Martí (1853-1895), écrivain et militant social qui a durablement influencé la culture latino-américaine. Le fonds répertorie 1.821 manuscrits de José Martí et 415 documents le concernant directement ou se rapportant à lui. La collection comprend aussi de la correspondance, notamment avec sa famille. Le fonds est conservé au Centro de Estudios Marianos (Centre d'études sur José Martí) à La Havane.

#### **2004-02 Égypte - Les Actes des sultans et des princes**

Il s'agit de 400 actes, rédigés sur des rouleaux, ayant appartenu aux princes et aux sultans qui ont gouverné l'Égypte de l'ère fatimide (979) à la fin de l'ère mamelouke (1517). Ils donnent des informations sur la vie sociale, économique et politique de la région pendant six siècles. Rédigés sur papier et sur parchemin, les Actes se présentent sous forme de rouleaux dont le plus long atteint 40 mètres et a une largeur de 34 à 45 centimètres. Cette collection de titres de propriété fournit une description précise de divers endroits de l'Égypte : rues, vestibules, boutiques, bâtiments,

mosquées, églises, centres d'enseignement et bibliothèques, ainsi que de lieux de culte de Syrie et de Palestine. La collection est considérée comme la plus ancienne des Archives nationales d'Égypte, où elle est conservée au Caire.

#### **2004-41 - États-Unis d'Amérique, avec le soutien de l'Allemagne - *Universalis cosmographia secundum Ptholomaei traditionem et Americi Vespucii aliorumque Lustraciones***

Réalisée en 1507, cette mappemonde est la première à représenter correctement un hémisphère occidental distinct et l'océan Pacifique. Ce monument de la cartographie tire également son importance du fait qu'il constitue la première carte murale imprimée au monde. En outre, elle est la première où le Nouveau Monde porte le nom d'« America » en l'honneur d'Amerigo Vespucci. Établie par Martin Waldseemüller à Saint-Dié ou à Strasbourg (France), elle contient des informations nouvelles provenant des expéditions espagnoles et portugaises de la fin du XV<sup>e</sup> et du début du XVI<sup>e</sup> siècle. Conservée en Allemagne jusqu'en 2003, elle se trouve depuis à la Bibliothèque du Congrès des États-Unis.

#### **2004-24 France et Royaume-Uni - L'appel du 18 juin 1940**

L'appel du général de Gaulle, radiodiffusé de Londres en direction de la France par la British Broadcasting Corporation ainsi que l'affiche reproduisant cet appel sont considérés comme un tournant de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et de l'histoire de France. L'appel était une déclaration d'espoir et de défi, qui a marqué l'histoire de la résistance française à l'occupation nazie. Il est encore commémoré et célébré chaque 18 juin. C'est un exemple du pouvoir de la radiodiffusion utilisée comme arme de guerre afin de lancer un mouvement et non plus comme un simple outil de divertissement. Il a influencé le développement de mouvements de résistance dans d'autres pays. Le dossier inscrit dans le Registre de la Mémoire du monde comprend le manuscrit du texte de l'appel, son enregistrement radiophonique, le manuscrit de l'affiche reproduisant l'appel et l'affiche elle-même. La proposition est soumise conjointement par l'Institut national de l'audiovisuel à Paris et la British Broadcasting Corporation à Londres.

#### **2004-36 France - L'instauration du système métrique décimal, 1790-1837**

Cette collection d'archives comprend le texte original de la proposition concernant les poids et mesures qui a été soumise à l'Assemblée nationale française par l'archevêque d'Autun (Talleyrand) en 1790, ainsi que les textes juridiques ultérieurs sur cette question datant de 1791 à 1837. Elle comprend également l'étalon prototype du mètre standard avec son étui, fabriqué par Lenoir en 1799, et l'étalon prototype en platine du kilogramme standard, fabriqué par Fortin la même année. Depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le système métrique est devenu quasiment universel, remplaçant la déroutante profusion de systèmes de mesure précédents. Il est maintenant le seul système utilisé en sciences. Tous les éléments de cette collection sont conservés par le Centre historique des Archives nationales à Paris.

#### **2004-25 France - Les films Lumière**

Les archives comprennent 1.405 films produits par les pionniers du cinéma, essentiellement entre 1896 et 1900. Elles contiennent une profusion de matériels documentaires filmés en France et dans le monde entier et des séquences rares, représentant des personnalités mondiales comme la reine Victoria et le roi Umberto d'Italie. Ces archives contiennent également des séquences illustrant des exercices et parades militaires, des scènes de la vie quotidienne, des cérémonies et des visites officielles. On compte en outre parmi les titres répertoriés des drames historiques et des comédies ainsi que des numéros de cirque et de music-hall et des scènes familiales (représentant



essentiellement la famille des frères Lumière). La collection est conservée par les Archives françaises du film.

#### **2004-05 Hongrie (et divers pays, voir ci-après) - Bibliotheca Corviniana**

Très célèbre à l'époque de la Renaissance en sa qualité de plus grande collection de livres en Europe après celle du Vatican, la Bibliothèque contient des ouvrages écrits pour le roi Mathias (1458-1490) et des copies des principaux documents connus à cette époque. La collection d'ouvrages de philosophie, de théologie, d'histoire, de droit, de littérature, de géographie, de sciences naturelles, de médecine, d'architecture, etc., représente la production littéraire et l'état des connaissances et des arts durant cette période.

La collection est conservée à la Bibliothèque nationale de Szechenyi (Hongrie), à la Bibliothèque nationale autrichienne, à la Biblioteca Medicea Laurenziana (Italie), à la Bibliothèque Herzog August de Wolfenbüttel (Allemagne), à la Bibliothèque nationale de France, à la Bayerische Staatsbibliothek de Munich (Allemagne), à la Koninklijke Bibliotheek Van Belgie (Belgique).

#### **2004-29 Inde - Les manuscrits saïva de Pondichéry**

Cette collection de 11.000 manuscrits sur papier et feuille de palmier, en sanskrit, tamoul et manipravalam, concerne principalement la religion et le culte du Dieu Shiva. Y figure notamment la plus grande collection au monde de manuscrits de la Saiva Siddhanta, une tradition religieuse qui s'est répandue dans tout le sous-continent indien et au-delà, notamment jusqu'au Cambodge à l'Est. Les textes s'échelonnent du VI<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne à la période coloniale et sont conservés à l'Institut français de Pondichéry.

#### **2004-18 Italie - La bibliothèque de Malatesta Novello**

La bibliothèque comprend des ouvrages de philosophie, de théologie et d'ordre biblique, ainsi que des livres classiques et scientifiques de différentes provenances. C'est un rare exemple de collection complète, superbement conservée, du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, à la veille de l'invention de l'imprimerie en Europe. La collection incarne parfaitement l'idée même de la bibliothèque humaniste de la Renaissance, époque où la domination de l'Église sur l'enseignement et l'écriture recule pour faire une place à des considérations plus séculaires. La collection se trouve dans son édifice d'origine, dans la ville de Cesena.

#### **2004-22 Kazakhstan - Le mouvement antinucléaire international Nevada-Semipalatinsk**

Les archives du Mouvement Nevada-Semipalatinsk retracent les activités de la première organisation non gouvernementale antinucléaire créée en 1989 sur le territoire de l'ex-URSS. L'ONG a été créée pour protéger l'humanité des risques nucléaires, démanteler tous les polygones d'essais nucléaires situés au Kazakhstan, instaurer un contrôle public des déchets industriels et établir une carte écologique de la région. La collection documentaire, y compris les archives audiovisuelles, témoigne de l'action qui a mis fin aux essais nucléaires du polygone de Semipalatinsk. Ces essais avaient eu un effet désastreux sur l'environnement et la santé de la population du Kazakhstan. La collection est conservée dans deux centres d'archives du pays : les Archives centrales d'État et les Archives du film, de la photo et des enregistrements sonores de l'État du Kazakhstan, tous deux situés à Almaty.

#### **2004-53 Liban - Évolution de l'alphabet phénicien**

L'alphabet inscrit sur le sarcophage d'Ahiram, roi de Byblos, XIII<sup>e</sup> siècle avant J.-C., est le plus ancien exemple connu d'écriture alphabétique, par opposition aux écritures cunéiforme et

hiéroglyphique. Un grand nombre d'alphabets ultérieurs s'en sont inspirés. Le sarcophage se trouve au Musée national de Beyrouth.

#### **2004-54 Liban - Stèles commémoratives de Nahr el-Kalb, Mont Liban**

Les stèles commémoratives de Nahr el-Kalb, au Mont Liban, sont une série de piliers de pierre retraçant l'histoire du Liban du XIV<sup>e</sup> siècle avant J.-C. jusqu'à nos jours, à travers les inscriptions laissées par les armées pharaoniques, assyro-babyloniennes, grecques, romaines, arabes, françaises et britanniques qui se sont succédées à cet endroit. Situées sur une route stratégique Nord-Sud, les stèles, recouvertes d'inscriptions gravées dans différentes langues, évoquent l'histoire du Liban et témoignent de ses relations avec le reste du Moyen-Orient et avec l'Occident.

#### **2004-20 Mexique - Biblioteca Palafoxiana**

La bibliothèque, installée à Puebla dans le même édifice depuis 1646, regroupe des livres imprimés avant, pendant et après la période coloniale, entre 1473 et 1821, encore classés selon le système utilisé lors de la création de la bibliothèque. C'est un témoignage rare, sinon unique, sur les premiers temps de la colonisation espagnole des Amériques, qui illustre l'héritage européen de l'Amérique.

#### **2004-32 Namibie - Les Journaux épistolaires de Hendrik Witbooi**

Les Journaux épistolaires d'Hendrik Witbooi sont les archives officielles d'un chef africain de Namibie vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles se composent de quatre livres (et peut-être davantage) dans lesquels Witbooi et ses scribes ont copié les échanges de correspondance diplomatique et administrative, de traités et proclamations, laissant ainsi un rare témoignage sur la façon dont les victimes percevaient les empiètements du colonialisme. Écrit en hollandais du Cap, langue véhiculaire de la correspondance diplomatique dans la Namibie du XIX<sup>e</sup> siècle, ces Journaux donnent des indications sur la nature du colonialisme et sur les différences entre les principes juridiques africains et européens.

Hendrik Witbooi (nom traditionnel Nanseb Gabemab, né vers 1835 et décédé en 1905) a résisté aux Allemands de 1884 à 1894 en tentant de forger un Front africain uni. Pendant la guerre de résistance anticoloniale (1904-1908), il s'est dressé contre la domination allemande et est mort au combat en 1905. La correspondance est prosaïque et pratique, mais dans ses parties programmatiques, elle atteint une qualité poétique et visionnaire qui tient à la fois du langage biblique (dans la traduction néerlandaise de la Bible) et du folklore africain. L'essentiel des documents se trouve aux Archives nationales de Namibie, le reste étant conservé par un habitant de Munich (Allemagne).

#### **2004-14 Norvège - Film de l'expédition de Roald Amundsen au pôle Sud (1910-1912)**

Collection unique de films consacrés à la première expédition ayant réussi à atteindre le pôle Sud. Bien qu'incomplète, cette collection composée de séquences originales filmées entre 1910 et 1912, sous forme de films négatifs et de tirages de première et deuxième générations, est conservée par l'Institut norvégien du film et la Bibliothèque nationale de Norvège.

#### **2004-45 Portugal - Lettre de Pêro Vaz de Caminha**

Cette lettre, écrite à Porto Seguro (île de Vera Cruz, Brésil) le 1<sup>er</sup> mai 1500 au roi Manuel I<sup>er</sup> du Portugal, est le premier document décrivant la terre et le peuple du futur Brésil. Écrite au moment de la découverte de ce pays par les Européens et relatant son annexion à la Couronne du

Portugal, la lettre contient de nombreux détails et de pertinentes observations qui témoignent de la rencontre entre le « vieux » et le « nouveau » monde. Pêro Vaz de Caminha a commencé à rédiger sa lettre le 24 avril et l'a terminée le 1<sup>er</sup> mai, date à laquelle l'un des vaisseaux de la flotte est parti pour Lisbonne annoncer la bonne nouvelle au Roi. Elle est conservée à l'Instituto dos Arquivos Nacionais Torre do Tombo (Archives nationales), Lisbonne.

#### **2004-16 Royaume-Uni - La Bataille de la Somme, film de 1916**

Ce film est le premier long métrage documentaire sur la guerre. Il a influé sur le cours de l'histoire en éveillant les consciences au sein du grand public lors de la Première Guerre mondiale et a constitué un jalon important dans le développement des documentaires et des films de propagandes sur la guerre. Il reste un symbole de l'époque et conserve également son importance en tant que pièce maîtresse de la collection de films du British Imperial War Museum qui abrite encore la plus ancienne copie originelle du film.

#### **2004-11 Serbie-et-Montenegro - L'Évangile de Miroslav, manuscrit datant de 1180 après J.-C.**

Il s'agit de l'un des plus riches manuscrits de ce genre et du plus représentatif du style qui a résulté de la fusion entre les influences italiennes et byzantines. La richesse et la qualité de sa décoration et la beauté de sa calligraphie lui confèrent une place exceptionnelle parmi les manuscrits enluminés slaves. Ce manuscrit de 181 feuillets reliés est conservé au Musée national de Belgrade.

#### **2004-12 Suède - Archives d'Astrid Lindgren**

Ces archives contiennent presque tous les manuscrits originaux, avec quelques inédits de jeunesse, des brouillons en sténographie, des coupures de presse et une importante correspondance internationale rassemblés par l'une des écrivaines les plus influentes de la littérature pour enfants et jeunes adultes du XX<sup>e</sup> siècle. La collection témoigne de l'immense travail de l'auteure de livres tels que ceux de la série « Fifi Brindacier » et de son rôle dans la société suédoise. Astrid Lindgren (1907-2002), dont les œuvres ont été traduites dans 85 langues, a légué ses archives à la Bibliothèque royale de Suède.

#### **2004-13 Suède - Collection Emmanuel Swedenborg**

Cette collection d'environ 20.000 pages a été donnée à l'Académie royale des sciences de Suède après la mort d'Emmanuel Swedenborg (1688-1772), scientifique devenu auteur d'ouvrages religieux, qui avait été membre de cette Académie. C'est l'une des plus grandes collections de manuscrits du XVIII<sup>e</sup> siècle et l'une des rares des temps modernes qui ait servi de fondement à la Nouvelle église chrétienne. Le message de Swedenborg a eu des échos un peu partout dans le monde et certains de ses adeptes considèrent ses manuscrits comme des reliques. La collection couvre les années où il s'est consacré à ses activités de scientifique et de technicien ainsi que les années qui ont suivi la crise religieuse qu'il a traversée dans les années 1740 et est toujours conservée à l'Académie royale.

#### **2004-40 Trinité-et-Tobago - La collection C.L.R. James**

Cette collection se compose de documents originaux comprenant de la correspondance, des manuscrits, des brochures, des documents personnels et littéraires de Cyril Lionel Robert James (1901-1989). Éminent théoricien de l'aile trotskiste du communisme américain, James a également été le principal idéologue et penseur de gauche du Mouvement nationaliste de Trinité-et-Tobago durant sa phase la plus radicale, de 1958 à 1960. Né à Trinité-et-Tobago, C.L.R. James a passé une

grande partie de sa vie en Grande-Bretagne et aux États-Unis. La collection se trouve à l'University of the West Indies, à la Trinité.

**2004-49 Ukraine - Collection de musique populaire juive (1912-1947)**

Constituée de 1.017 cylindres de cire et de transcriptions du folklore juif enregistrés entre 1912 et 1947 en Ukraine et au Bélarus, cette collection est la plus grande au monde dans ce domaine. Elle comprend des chants sans paroles, des pièces instrumentales, des chansons, de la musique liturgique jouée dans les synagogues, de la musique klezmer et des genres populaires peu étudiés comme le purimshpil. Ces enregistrements représentent une source inestimable de données pour l'étude de l'art et des traditions presque disparus des juifs ashkénazes du début du XX<sup>e</sup> siècle. La collection se trouve à la Bibliothèque Vernadsky, Bibliothèque nationale d'Ukraine, à Kiev.

## ANNEXE G

### **Propositions dont l'inscription sur le Registre international de la *Mémoire du monde* n'est pas recommandée**

#### **2004-04 Azerbaïdjan : Journaux et magazines azerbaïdjanais anciens**

Le Sous-Comité du Registre (SCR) a recommandé d'inscrire ces documents sur un registre régional ou national.

#### **2004-06 Suède : Fonds d'archives Skånska Generalguvernementet**

Le SCR a recommandé que ce fonds d'archives soit inscrit sur un registre régional ou un registre national suédois.

#### **2004-07 Égypte : *La Perle du Nil***

Le SCR n'a pas pu traiter cette proposition d'inscription faute de disposer des informations voulues - il recommande à son auteur de présenter une argumentation plus détaillée en faveur de l'inscription.

#### **2004-08 République slovaque : Les chants populaires slovaques de Béla Bartók**

Le SCR recommande à tous les conservateurs de présenter une proposition commune d'inscription de toutes les transcriptions de chants folkloriques de Béla Bartók et l'examinera avec les autres propositions du cycle de 2006-2007.

#### **2004-09 Allemagne : Acte de mariage de l'impératrice Théophano**

Le SCR a recommandé l'inscription de cet acte sur un registre régional ou un registre national allemand puisque le document devrait surtout intéresser la région germanophone.

#### **2004-15 États-Unis : *Le Magicien d'Oz***

Le SCR a recommandé l'inscription de ce film sur le Registre mais après de longues délibérations, le CCI n'a pas approuvé cette recommandation. La principale raison invoquée par ceux qui s'y sont opposés est que l'inscription d'un film de Hollywood entraînerait le Sous-Comité sur une « pente glissante » et susciterait l'inscription d'un grand nombre de films commerciaux sur le Registre. Les défenseurs de la proposition ont souligné l'impact culturel du film depuis sa diffusion en 1939 et le fait que son langage visuel et ses formulations particulièrement percutantes se sont ancrés dans la culture populaire et sont la source de multiples références. Il a été décidé de mettre cette proposition d'inscription aux voix et le CCI a voté à la majorité d'une voix de ne pas recommander l'inscription du film sur le Registre.

#### **2004-17 Kazakhstan : La vie et l'œuvre du savant Kazakh Kanysh Imantayevich Satpayev (1899-1964)**

Le SCR a recommandé d'envisager l'inscription des documents sur le Registre national du Kazakhstan, de demander au CCI de rechercher des renseignements complémentaires et de lui faire rapport de façon que cette proposition puisse être de nouveau examinée lors du prochain cycle d'évaluation. Un complément d'information sur la stature internationale de Satpayev doit être obtenu en s'adressant à un spécialiste de l'histoire des sciences.

#### **2004-19 Belgique : La « Librairie des ducs de Bourgogne »**

Le SCR a recommandé de ne pas examiner cette proposition sous sa forme actuelle puisque la collection de la Librairie est incomplète, un nombre considérable de documents étant conservés à la Bibliothèque nationale de France. Il conviendrait de reformuler la proposition et de la présenter en tant que proposition commune d'inscription.

#### **2004-23 Indonésie : Le manuscrit du Pararaton**

Le SCR a recommandé l'inscription du manuscrit, qui a été refusée par le CCI parce que la proposition ne contenait pas de preuves suffisantes de l'influence qu'il a exercée au-delà de son voisinage immédiat. La question a été débattue et certains membres du CCI étaient fermement convaincus que si ces informations avaient été disponibles, la proposition aurait pu être retenue. Les auteurs sont invités à la représenter lors du prochain cycle d'examen en fournissant de plus amples informations.

#### **2004-26 Hongrie : Collection de musiques traditionnelles et de musiques, danses et jeux folkloriques**

Le SCR a recommandé que cette proposition soit associée à celle de la République slovaque concernant la collection Béla Bartók pour présentation conjointe.

#### **2004-27 Guyana : Actes de Manumission**

Le SCR a recommandé de revoir et de représenter la proposition d'inscription. Il n'a pas été en mesure de faire une recommandation à ce stade. Il s'agit de savoir si ce patrimoine documentaire pourrait être intégré aux Archives du commerce des esclaves et si ces dernières pourraient être inscrites sur le Registre international.

#### **2004-28 PANDORA, Archives du Web australien**

Cette proposition d'inscription est incompatible avec le paragraphe 4.5.3 des *Principes directeurs pour la sauvegarde du patrimoine documentaire* et, faute de principes détaillés applicables au patrimoine numérique, le SCR n'a pas fait de recommandation. La proposition devra être examinée lors d'un cycle ultérieur d'évaluation des propositions, une fois que des principes directeurs auront été mis au point.

#### **2004-30 Afrique du Sud : Collections d'Archives vivantes de l'Apartheid**

Le SCR demande que la proposition soit affinée préalablement à tout examen de son inscription éventuelle. L'idée est excellente, mais semble correspondre plus à un projet qu'à une proposition d'inscription. Il a été indiqué au CCI que les auteurs de la proposition vont travailler sur les points soulevés par le SCR avant de la représenter.

#### **2004-31 Ukraine : L'Évangélaire de Peresopnytsia (Peresopnitke Yevanhelije) (1556-1561)**

Le SCR a recommandé d'envisager l'inscription de l'Évangélaire sur un registre régional ou sur le Registre national de l'Ukraine car les évangélaire ne sont pas des pièces uniques et tous les pays chrétiens en possèdent probablement un exemplaire important.

#### **2004-35 Philippines : Collection José Maceda**

Le SCR a décidé que les renseignements fournis étaient insuffisants pour qu'il puisse évaluer cette proposition d'inscription. Un complément d'information sur la provenance des documents, la place qu'ils donnent aux Philippines et le point de savoir s'il s'agit d'une collection complète ou qui s'agrandit encore sera fourni pour le cycle d'évaluation de 2006-2007.

#### **2004-37 Ex-République yougoslave de Macédoine : Anciens manuscrits slaves du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle**

Faute d'informations suffisantes, le SCR ne peut pas procéder à l'examen de la proposition d'inscription et il suggère à l'auteur de la représenter, accompagnée d'autres éléments probants, lors du prochain cycle d'évaluation.

#### **2004-38 Ex-République yougoslave de Macédoine : Les Registres du tribunal de Bitola (1607-1912)**

Le SCR a recommandé que les Registres du tribunal soient inscrits sur un registre régional ou sur le Registre national de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

#### **2004-39 Brésil : Musée Mariana de la musique**

Le SCR a estimé que la proposition ne donnait pas d'indications suffisantes sur les manuscrits les plus significatifs et a invité les auteurs à en présenter une version révisée pour examen lors du cycle d'évaluation de 2006-2007.

#### **2004-42 Belgique : Collection de fragments musicaux du X<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne**

Le SCR n'a pas été en mesure de décider de recommander l'inscription de cette collection faute de preuves supplémentaires corroborant l'affirmation selon laquelle ces fragments ont un intérêt international.

#### **2004-43 Inde : Manuscrits et miniatures arabes et persans appartenant aux écoles moghole, centrasiatique et iranienne**

Le SCR a estimé que cette proposition n'était pas assez ciblée et ne comprenait pas de témoignages de répondants indépendants capables de fournir des preuves de l'intérêt de ces documents sur le plan international. Les auteurs sont invités à examiner comment mieux cibler la proposition.

#### **2004-44 Malaisie : Syair Siti Zubaidah**

Le SCR a recommandé l'inscription de ce manuscrit, mais le CCI a estimé que la proposition ne présentait pas suffisamment d'éléments de nature à justifier son inscription sur le Registre international plutôt que sur un registre régional ou national. Le CCI pense néanmoins que cette proposition devrait être de nouveau présentée en 2006-2007, lorsqu'un expert aura pu donner son avis sur cette question et étayer ainsi l'affirmation selon laquelle ce manuscrit présente un intérêt international.

#### **2004-50 Ukraine : L'Évangélaire de Nicomédie**

Le SCR a recommandé que l'Évangélaire soit inscrit sur le Registre national de l'Ukraine.

**2004-55 Grèce : L'hymne olympique, musique de Spyridon Samaras sur un poème de Kostis Palamas**

Le SCR n'a pas recommandé l'inscription de la partition sur le Registre international et le CCI a approuvé cette décision.

**2004-56 Grèce : Le Chrysobulle de l'empereur Alexis I<sup>er</sup> Comnène**

Le SCR n'a pas recommandé l'inscription du Chrysobulle (édit scellé d'une bulle d'or) sur le Registre international et a suggéré d'envisager de l'inscrire sur le Registre national grec.